



## **312826 - Le nettoyage de l'anus à l'aide de cailloux peut -il se faire avec moins de trois cailloux ?**

---

### **question**

Le nettoyage de l'anus à l'aide de cailloux est-il soumis à la condition d'utiliser trois cailloux ou plus alors qu'un hadith cité dans le Sahih d'al-Boukhari affirme que le Prophète l'a fait avec deux cailloux?

### **résumé de la réponse**

Selon l'avis le mieux argumenté le nettoyage est soumis à la condition de n'a pas utiliser moins de trois cailloux.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

### **Le nombre de cailloux utilisé dans le nettoyage**

Une divergence de vues oppose les ulémas à propos de l'usage de cailloux dans ledit nettoyage. Elle porte sur la soumission du nettoyage à la condition de savoir si le nombre de cailloux ne doit pas être inférieur à trois ou si on peut le faire correctement, même avec deux cailloux?

Pour les chafiites et les hanbalites ledit nettoyage est soumis à deux conditions : à savoir à assurer la propreté et l'usage de trois cailloux. Aucune des deux ne peut se substituer à l'autre. Pour les chafiites et hanbalites, une grosse pierre à trois têtes peut remplacer trois cailloux.

Ibn Qoudama écrit dans *al-Moughni* (1/102) : « On requière les deux conditions : assurer la propreté et l'usage de trois cailloux, et aucun des deux ne peut se substituer à l'autre. C'est aussi la doctrine de Chafii et un groupe. » Voir *al-Umm* de Chafii(1/37) et *Kashf al-quinaa* d'al-Bahouti



(1/69)

Les partisans de cet avis s'appuient sur plusieurs arguments, notamment :

- 1.Ce hadith rapporté par Mouslim (262) d'après Salman al-Farissi (p.A.a) : « Notre Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a interdit de nous nettoyer à l'aide de moins de trois cailloux. »
- 2.D'après Aïcha (p.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand l'un d'entre vous va aux toilettes, qu'il se munit de trois cailloux pour se nettoyer. Cela suffit. » (Rapporté par Abou Dawoud,40, par an-Nassaie, 44 et jugé authentique..
- 3.D'après Mouslim (239) Djaber ibn Abdoullah a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand l'un d'entre vous utilise des cailloux (pour se nettoyer ) qu'il choisisse un nombre impair. »

Les hanafites et les malikites soutiennent que l'essentiel est de se nettoyer bien, compte non tenu du nombre (de cailloux utilisés) Bien nettoyer c'est enlever la saleté et la mouillure qui en résulte de sorte que le dernier cailloux sorte propre et sec. Quant à l'usage de trois cailloux, c'est juste une recommandation pour eux. » Voir *at-Tadjrid* d'al-Qadouri (1/160) et *Bidayatoul Moudjtahi* par Ibn Roushd (1/93).

Ils tirent un argument tiré d'un hadith cité par al-Boukhari (156) d'après Abdoullah qui disait : « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) eut besoin d'aller aux toilettes et me demanda de lui apporter trois cailloux et quand je n'ai trouvé que deux et j'y ajoutai un os. Ils prit les deux cailloux et jeté l'os en disant : c'est une ordure. Ils disent que le hadith montre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se contenta de deux cailloux au lieu de trois. Ce qui indique que l'usage de ce nombre de cailloux n'est pas une condition et que l'essentiel est d'assurer la propreté.

Cette argumentation a été récusée car une version du même hadith, autre que celle du Sahih d'al-Boukhari, indique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné à Abdoullah ibn



Massoud (p.A.a) l'ordre de remplacer l'os par un troisième caillou.

On lit dans le *Mousnad* d'Ahmad (7/326) d'après Abdoullah ibn Massoud que quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) alla satisfaire ses besoins humains, il lui demanda de lui apporter trois cailloux et qu'Ibn Massoud en apporta 2 et un os et qu'il jeta ce dernier en le qualifiant d'ordure et en lui demandant de lui apporter un cailloux. »

On lit dans *al-Mudjam al-Kabiir* de Tabari (10/61) : il a dit c'est une ordure. Trouve-moi un caillou. » Mais la fiabilité de la chaîne de transmission du hadith est discutable parce que rapporté par Abou Isaac as-Subayi d'après Alqamah ibn Qays an-Nakhaie. Or l'apprentissage d'Abou Isaac auprès d'Alama est l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas.

Al-Hafeh Ibn Hadjar a confirmé l'ajout et soutenu l'avis qui soumet l'usage de cailloux à la condition d'en employer trois. Il dit : « at-Tahawi en a déduit que l'usage de trois cailloux n'est pas une condition. Autrement, il aurait demandé un troisième cailloux. Voilà ce qu'il a dit mais il a perdu de vue le hadith cité par Ahmad dans son *Mousnad* par la voie de Muammar qui le tenait d'Abou Isaac d'après Alamah d'après Ibn Massoud qui a dit : « Il a jeté l'os et dit : « c'est une ordure. Apporte-moi un caillou. » Les hommes qui constituent la chaîne sont sûrs. Muammar a été suivi par Abou Choubata Al-Wâsitî qui est faible. Cité par ad-Daaraqoutni. Ils ont été suivis tous les deux par Ammar ibn Ruzayq, un des hommes sûr qui ont rapporté (des hadiths) d'Abou Isaac.

On a dit qu'Abou Isaac n'a pas appris auprès d'Alqama. Mais al-Karabissi a prouvé qu'il a appris le hadith en question auprès de lui. A supposer qu'il ait sauté un maillon de la chaîne, de tels hadith sont admis par ceux qui s'opposent de lui, comme ils le sont pour nous quand ils sont corroborés par d'autres. L'argumentation de Tahawi est discutable parce qu'il est probable qu'il (le Prophète) s'est contenté du premier ordre portant sur trois cailloux et n'a pas renouvelé l'ordre pour le troisième ou il s'est contenté d'utiliser l'extrémité de l'un des deux cailloux à la place d'un troisième car on demande trois pour trois usages. Ce qui peut être fait même avec un seul. La preuve en est que si on utilisait une extrémité et jetait le cailloux et qu'une autre personne venait utiliser l'autre, les deux actes seraient incontestablement valables. » Extrait de *Fateh al-Bari* (1/257)



Voilà la réponse aux arguments de ceux qui disent que l'usage de cailloux n'est pas soumis à la condition d'en porter le nombre à trois.

Cela dit, le premier avis qui soumet la validité de l'usage de cailloux au nombre de trois est le mieux argumenté. Il en est de même que l'usage d'une grosse pierre qui a trois extrémités tient lieu de l'usage de trois cailloux. C'est en raison de la solidité de l'argument que ses tenants tire des hadiths de Salaman al-Farissi et de Aicha (p.A.a) des hadith allant dans le sens d'utiliser un nombre pair de cailloux dans le nettoyage en question.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyya a choisi cet avis et dit : « Les ulémas ont exprimé des avis divergents sur la question de l'usage de moins de trois cailloux pour se nettoyer ou l'usage à cet effet d'un objet interdit comme un os ou un fragment d'os ou la main droite... cela suffirait-il. L'avis juste est que si on se nettoie avec moins de trois cailloux, on doit se conformer à l'objet de l'ordre donné.

Si on se nettoie à l'aide d'un os ou par la main droite, cela suffit car l'objectif est atteint, la saleté écartée, même si le concerné ne s'est pas conformé à l'ordre donné car la reprise de l'acte ne serait pas utile. » Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (21/211).

C'est encore le choix du Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) puisqu'il a dit : « Pour se nettoyer avec des cailloux , il faut en utiliser trois parce que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui ) avait demandé à Abdoullah ibn Massoud l'ordre de lui apporter trois cailloux et dit quand il a jeté l'os : apporte-moi autre chose. Ce qui indique qu'il faut bien trois cailloux. » Extrait de *Fateh dhil djalal Wal Ikram* (1/308)

Allah le sait mieux.